

Crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide – deux petits pas en avant, un grand pas en arrière

Genève, le 18 août 2005

TRIAL (Track Impunity Always – Association suisse contre l'impunité) est satisfaite que le Conseil fédéral a enfin ouvert la procédure de consultation relative à la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) en droit suisse. Le projet de loi de complémentarité avec la CPI mis hier en consultation déterminera la façon dont la Suisse pourra contribuer au développement de la justice pénale internationale pour les années à venir.

Le projet du Conseil fédéral contient plusieurs améliorations notables, mais s'avère incompatible avec le droit international sur plusieurs points.

TRIAL se félicite en premier lieu du fait que les crimes contre l'humanité seront enfin introduits en droit suisse. De même, le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont tous définis comme étant imprescriptibles et la responsabilité du supérieur hiérarchique introduite en droit suisse.

Toutefois, le projet du Conseil fédéral rendra à l'avenir impossible l'exercice d'une compétence universelle conforme au droit international. Alors que chaque Etat est tenu de prévoir la possibilité de poursuivre les auteurs des crimes les plus graves même en l'absence de relation directe avec l'Etat en question (donc même en cas d'actes commis à l'étranger, par des étrangers contre des étrangers), le Conseil fédéral propose de conditionner la possibilité d'exercer des poursuites contre les auteurs de tels crimes au fait que l'auteur ait un « lien étroit » avec la Suisse, lien qui fera fréquemment défaut. A notre connaissance, la Suisse est le seul Etat en Europe à avoir aujourd'hui une compétence universelle aussi restreinte.

TRIAL est en voie d'élaborer pour la Coalition suisse pour la Cour pénale internationale¹, une loi de complémentarité idéale qui contiendra l'ensemble des dispositions qui, selon l'association, devraient figurer dans la loi de complémentarité suisse. Cette loi « idéale », mais réaliste, se présentant sous la forme d'un code de droit international pénal sera soumise pour adoption à la Coalition suisse pour la Cour pénale internationale. Ce projet constituera la base de la réponse que les ONG concernées adresseront au Conseil fédéral.

Pour plus d'informations :

Français :
David Lounici,
Responsable de projet
0033 667 45 21 93
david.lounici@trial-ch.org

Allemand :
Michael Duttwiler
Vorstand TRIAL
michael.duttwiler@trial-ch.org

¹ La CSCPI a été créée en décembre 2004 et est actuellement composée de : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) ; Amnesty International – Section suisse ; Association pour la prévention de la torture (APT) ; Association suisse contre l'impunité (TRIAL – Track Impunity Always) ; Communauté de travail des œuvres d'entraide (Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas et l'EPER) ; Fédéralistes mondiaux suisses ; Menschenrechte Schweiz (MERS) ; Société pour les peuples menacés.